



ALCOR DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Pollution Amiante Plomb Carrez Energétique Gaz Electricité...

19, rue Saint Alexandre - 71100 CHALON SUR SAONE
6, rue Robert Delaunay - 21000 DIJON

Tél. 03 85 480 217 / 03 80 410 410 • Fax 03 85 480 274
www.alcor-controles.fr / contact@alcor-controles.fr



Mémento des principaux diagnostics immobiliers

VOTRE BIEN	DIAGNOSTIC	OBJECTIFS	BIENS CONCERNÉS	CONDITIONS D'APPLICATIONS	VALIDITÉ
<input type="checkbox"/>	CREP Diagnostic plomb	Détecter la présence de plomb dans les peintures : lutte contre le saturnisme et les situations d'insalubrité	Immeuble à usage d'habitation construit avant le 01/01/1949 (PP/PC*)	<ul style="list-style-type: none"> •Transaction : au moment du compromis •Locatif : à tout nouveau bail 	Si résultat positif : Vente : 1 an Locatif : 6 ans
<input type="checkbox"/>	REPÉRAGE AMIANTE	Repérer les produits et matériaux contenant de l'amiante, mentionner leur état et émettre des préconisations	Immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997 (PP/PC*)	<ul style="list-style-type: none"> •Transaction : au moment du compromis 	Si présence d'amiante, vérification en fonction de la nature des matériaux
<input type="checkbox"/>	MESURAGE LOI CARREZ	Donner la superficie de la surface habitable ou utile	Tous les lots ou fractions de lots (biens en copropriété)	<ul style="list-style-type: none"> •Transaction : à la signature du compromis 	Durée illimitée en l'absence de modification intérieure
<input type="checkbox"/>	SUPERFICIE LOI BOUTIN	Donner la superficie de la surface habitable	Tout bien vide en location	<ul style="list-style-type: none"> •Locatif : à tout nouveau bail 	Durée illimitée en l'absence de modification intérieure
<input type="checkbox"/>	DPE Diagnostic de Performance Energétique	Classement en fonction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et recommandations	Les secteurs résidentiel et tertiaire à chauffage individuel ou collectif	<ul style="list-style-type: none"> •Transaction : à annexer au compromis •Gestion : à annexer au bail 	10 ans
<input type="checkbox"/>	ERNT Etat des Risques Naturels et Technologiques	Situation du bien immobilier, bâti ou non, au regard des risques naturels et technologiques	Tous les types de biens (terrains compris), pour les communes concernées par un plan à risques	<ul style="list-style-type: none"> •Transaction : à annexer au compromis •Gestion : à annexer au bail 	6 mois
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	ÉLECTRICITÉ GAZ	Faire état de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant apporter atteinte à la sécurité des personnes	Logement comportant une installation électrique et/ou gaz datant de plus de 15 ans (PP*)	<ul style="list-style-type: none"> •Transaction : à annexer au compromis 	Electricité : 3 ans Gaz : 3 ans
<input type="checkbox"/>	TERMITES	Faire état de la présence ou non de termites	Immeuble situé dans une zone classée à risque termites par le préfet (PP*)	<ul style="list-style-type: none"> •Transaction : au moment du compromis •Copropriété : pas d'obligation, mais mesure de précaution conseillée pour les PC* 	6 mois

* PP : parties privatives - PC : parties communes